

Communiqué de presse

Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale devant se tenir à Bangkok du 18 au 25 avril 2005

“Synergies et réponses: alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale”

Vienne, le 14 mars 2005 (Service de l'information de l'ONU) – Le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale se tiendra à Bangkok, à l'invitation du Gouvernement thaïlandais, du 18 au 25 avril 2005. Il a pour thème principal “Synergies et réponses: alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale”, ainsi qu'en a décidé l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 57/170 du 18 décembre 2002.

Cinq questions de fond sont inscrites à l'ordre du jour du Congrès:

- Mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée;
- Coopération internationale contre le terrorisme et liens entre le terrorisme et d'autres activités criminelles dans le contexte de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC);
- Corruption: menaces et tendances au XXI^e siècle;
- Criminalité économique et financière: défis pour le développement durable;
- Application effective des normes: cinquante années d'action normative en matière de prévention du crime et de justice pénale.

Six ateliers techniques se tiendront sur les sujets suivants:

- Renforcement de la coopération internationale en matière de détection et de répression, y compris les mesures d'extradition;
- Intensification de la réforme de la justice pénale, notamment dans sa fonction de réparation;
- Stratégies et meilleures pratiques de prévention du crime, en particulier pour ce qui a trait à la délinquance urbaine et aux jeunes à risque;
- Mesures de lutte contre le terrorisme, avec référence aux conventions et protocoles internationaux pertinents;
- Mesures de lutte contre la criminalité économique, notamment le blanchiment d'argent;
- Mesures de lutte contre la criminalité liée à l'informatique.

Un débat de haut niveau se tiendra pendant les trois derniers jours du Congrès, du 23 au 25 avril 2005. Les chefs d'État ou de gouvernement, les ministres et d'autres représentants de haut niveau des différents gouvernements y examineront les principaux points de l'ordre du jour du Congrès. Conformément aux recommandations formulées à maintes reprises par l'Assemblée générale, l'ONUDC et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU sont convenus d'offrir aux États la possibilité d'accomplir, pendant le débat de haut niveau, les formalités conventionnelles (dépôt d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion) relatives à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux trois protocoles s'y rapportant ainsi qu'aux quatre instruments multilatéraux contre le terrorisme déposés auprès du Secrétaire général. A l'occasion de cette manifestation spéciale, les États pourront également déposer les instruments de ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui compte à ce jour 118 signatures et 18 ratifications et dont l'entrée en vigueur nécessite encore 12 ratifications.

Comme l'a déclaré M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l'ONUDC et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, le onzième Congrès est l'occasion d'encourager les États Membres à prendre des mesures concrètes pour prévenir la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et la corruption, en ratifiant les instruments internationaux, montrant par là leur détermination à concrétiser la coopération internationale et à la renforcer.

De nombreuses réunions subsidiaires seront également organisées par des ONG, sur une vaste gamme de questions ayant trait à la prévention de la criminalité, à la justice pénale et à l'état de droit. Les Congrès contre le crime offrent une tribune mondiale aux délégations gouvernementales, représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'à des experts, universitaires et autres spécialistes de la prévention de la criminalité et de la justice pénale, qui peuvent aussi échanger des opinions et des données d'expérience. Le premier Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a réuni, en 1955, 61 pays et territoires, et a attiré plus de 500 participants, tandis que le dixième Congrès, qui s'est tenu en 2000, a réuni 137 États et environ 2 000 participants. Une participation du même ordre, voire plus élevée, est attendue pour le onzième Congrès.

La Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en tant qu'organe préparatoire du Congrès, a été chargée par l'Assemblée générale d'élaborer le texte d'un projet de déclaration devant être soumis au onzième Congrès, en tenant compte des recommandations des réunions préparatoires régionales qui se sont tenues au début de l'année 2004 à Addis Abeba, Bangkok, San José et Beyrouth. Le Congrès adoptera cette Déclaration unique qui contiendra les recommandations découlant des discussions qui auront eu lieu dans le cadre des différents débats du Congrès. Après adoption, la Déclaration sera soumise pour examen à la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, lors de sa prochaine session qui aura lieu en mai.

Le Congrès encouragera également l'élaboration de mesures globales de prévention du crime au niveau national, et d'un programme visant à favoriser le développement de la coopération entre les États, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales pour ce qui concerne la réforme de la justice pénale, permettant ainsi d'améliorer l'efficacité de l'action internationale dans ce domaine.

Les Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime se sont tenus tous les cinq ans depuis 1955, date à laquelle a été organisé le premier d'entre eux à Genève. Ces Congrès, qui ont abordé une large gamme de sujets, ont eu un retentissement considérable au niveau international dans les milieux de la prévention du crime et de la justice pénale, influençant les politiques nationales et les pratiques professionnelles. Réunissant des participants du monde entier, ils ont facilité l'échange d'informations et de meilleures pratiques entre les États et les professionnels œuvrant dans ce domaine. Leur but commun est de promouvoir des politiques de prévention du crime et des mesures de justice pénale plus efficaces partout dans le monde. Les Congrès contre le crime se sont tenus dans différentes régions du monde, à savoir: Londres (Royaume-Uni) en 1960, Stockholm (Suède) en 1965, Kyoto (Japon) en 1970, Genève (Suisse) en 1975, Caracas (Venezuela) en 1980, Milan (Italie) en 1985, La Havane (Cuba) en 1990, le Caire (Égypte) en 1995 et Vienne (Autriche) en 2000.

Pour plus d'informations sur le onzième Congrès contre le crime:

www.unodc.org
www.unis.unvienna.org
www.11uncongress.org